
Inauguration du tapis vert à l'Assemblée législative de la Saskatchewan

L'hon. Dan D'Autremont, député provincial

Le 10 octobre 2012, le président a procédé à l'inauguration officielle du nouveau tapis de la Chambre de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Le tapis rouge, complètement usé, a été remplacé par un tapis de couleur verte, comme le prévoyaient les plans originaux de l'édifice. L'inauguration s'est déroulée au cours d'une cérémonie officielle à laquelle ont été invités les anciens présidents, premiers ministres, greffiers et députés, ainsi que les députés en fonction, des écoles et des membres du public.



Le Palais législatif a célébré son centième anniversaire le 11 octobre dernier. Dans le contexte du centenaire, le Bureau de régie interne a décidé de remplacer la moquette rouge défraîchie par un tapis vert, conformément aux plans originaux des architectes, qui datent de 1908, et à la recommandation formulée par le

Comité multipartite en 1978.

L'édifice de style Beaux-Arts, construit entre 1908 et 1912, a été conçu par les architectes montréalais Edward et William Sutherland Maxwell. Les frères Maxwell ont supervisé les travaux de construction, exécutés par l'entreprise montréalaise P. Lyall & Sons. C'est le grand-père du lieutenant-gouverneur Vaughn Scofield qui a construit le dôme.

À l'automne de 1908, on a procédé au forage des pieux pour les fondations puis, en 1909, le gouverneur général du Canada de l'époque, le comte Grey, a posé la pierre angulaire de l'édifice. Ce dernier a été inauguré en 1912 par le prince Arthur, duc de Connaught, qui occupait alors les fonctions de gouverneur général.

On prévoyait alors que le tapis de la Chambre serait vert, pour ainsi être assorti aux colonnes de marbre vert de la

rotonde et aux plinthes de marbre vert qui ornent les murs de la Chambre aujourd'hui.

Selon la tradition parlementaire, le tapis rouge est réservé à la Chambre haute composée de membres non élus, comme c'est le cas au Sénat du Canada et à la Chambre des lords du Parlement britannique. Les moquettes bleues ou vertes sont associées à la Chambre basse, composée de membres élus.

Mais, devant la préférence du tout premier premier ministre de la province, Walter Scott, pour le rouge, c'est un tapis de cette couleur qui a été installé. Le Palais législatif de la Saskatchewan était donc l'un des deux seuls édifices législatifs au Canada à avoir une moquette rouge dans la Chambre des membres élus.

Le passage à un tapis vert a constitué un événement historique et tout à fait approprié dans le contexte du centenaire du Palais législatif.

Ce n'est qu'après plusieurs années de discussions informelles entre les membres du Bureau de régie interne et divers législateurs qu'on en est venu à la décision de changer la couleur du tapis. Au cours de ces échanges, toutes les considérations politiques habituelles ont été prises en compte, et les membres du Bureau ont convenu qu'après 100 ans, il convenait de respecter enfin les plans originaux de l'Assemblée.

En décembre 2011, les membres du Bureau de régie interne ont donc approuvé à l'unanimité l'achat d'un nouveau tapis qui serait de couleur verte. Pour éviter toute considération partisane, le choix de la teinte de vert a été confié à Robert Wells, architecte tout à fait qualifié. M. Wells et son personnel ont effectué un excellent choix.

Plus tôt cette année, nous avons reçu à la Chambre un groupe constitué d'une centaine d'élèves et de leurs

Dan D'Autremont représente la circonscription de Cannington à l'Assemblée législative de la Saskatchewan depuis 1991. Il a été élu à la présidence de l'Assemblée en décembre 2011.



Le président Dan D'Autremont et le greffier de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, Greg Putz, lors de la cérémonie officielle d'inauguration du nouveau tapis vert de la Chambre.

accompagnateurs pour une présentation suivie d'une séance de questions. Un jeune homme a alors demandé pourquoi le tapis de la Chambre de l'Assemblée législative était rouge. En présence du premier ministre Brad Wall et du chef de l'opposition John Nilson, je lui ai expliqué pourquoi il en était ainsi, et que, comme la moquette était usée, nous allions la remplacer par une verte.

Notre échange a été entendu par un journaliste qui en a fait un reportage. La nouvelle a ensuite été reprise par d'autres médias, notamment sous forme d'entrevues et d'extraits vidéo diffusés à la télé. La nouvelle a finalement suscité beaucoup plus d'intérêt que prévu.

En ma qualité de président, j'ai été ravi de constater que le public s'intéressait au tapis et, par le fait même, au centenaire de notre assemblée législative. Située en plein cœur de l'édifice, la Chambre est aussi la raison d'être centrale de ce dernier. L'élaboration des lois par les législateurs constitue à

la fois l'élément moteur et l'objet de notre palais législatif. C'est en effet à la Chambre que les lois de notre province voient le jour, que les budgets sont approuvés et que l'on décide des taxes et des impôts à prélever. D'autres édifices provinciaux abritent le personnel chargé d'administrer ces lois et ces mesures financières, mais celles-ci sont toutes débattues et approuvées à l'Assemblée par les législateurs des deux côtés de la Chambre.

Alors que nous amorçons le prochain centenaire, nous prenons du recul pour réfléchir à toute la richesse historique et traditionnelle dans laquelle s'inscrit ce majestueux édifice, plus particulièrement la Chambre de l'Assemblée, et sur ce qu'il représente pour les Saskatchewanais.

La Saskatchewan connaît une croissance historique, tant sur le plan démographique qu'économique. Les possibilités exceptionnelles envisagées par Walter Scott et les constructeurs de notre palais législatif demeurent au